



N°4 Janvier 2002

CHSM INFO

La lettre de la délégation des Finances
CGT

☎ : 01.48.18.82.21 - 📠 : 01.48.18.82.52 -
Site Internet : www.finances.cgt.fr -
Mail : finances@cgt.fr

EDITORIAL

Tout d'abord, permettez moi, cher(e)s camarades, de vous présenter, au nom de la délégation, nos meilleurs vœux syndicaux pour cette nouvelle année qui s'annonce rude au vu des bouleversements engendrés par le processus de réforme modernisation au sein de notre ministère.

Que cette nouvelle année nous permette plus d'échanges entre CHS et CHSM et nous travaillons à ce que, d'ici la fin de l'année au fur et à mesure de l'installation des postes informatiques, l'ensemble des membres des CHS reçoivent notre lettre sur le net.

Dés à présent, ce sont plus de 45 camarades répartis sur 40 CHS (sans compter les syndicats nationaux qui relaient aux secrétaires) qui sont destinataires du compte rendu sous forme dématérialisée.

Continuez donc à nous donner les coordonnées des nouveaux membres des CHS ainsi que leur adresse électronique.

Quant au contenu de ce numéro quatre de notre CHSM info, ce « copieux » numéro est exclusivement consacré au compte rendu du CHSM du 10 Janvier 2002.

Comme le précédent, ce compte rendu reprend, de façon exhaustive, les positions défendues par notre délégation et les réponses de l'administration.

En l'absence -excusée pour cause de paternité récente de Franck PUYOO-HIALLE-, c'est une délégation « ramassée » de trois camarades qui s'occupa de l'animation du CHSM au cours duquel nos interventions, préparées collectivement, firent mouche sur plusieurs points développés par ailleurs.

Continuez à faire remonter par mail ou courrier vos questions et réflexions ; nous faisons parvenir l'ensemble à la DPMA et suivons les dossiers

Alors bonne lecture à tous et à bientôt de vous lire.

Pour la délégation
Bruno PICARD

PS : en annexe du compte rendu du CHSM, figurent les principales remarques faites par la sdélégation sur le rapport sur l'évolution des risques professionnels 2000

C.H.S MINISTERIEL
10 JANVIER 2002

Premier CHSM de l'année 2002 et faisant suite au groupe de travail du 7.1, cette réunion était, comme d'habitude, principalement consacrée au budget des CHS et du CHSM 2002 avec un certain nombre d'autres questions à l'ordre du jour :

- compte rendu du groupe de travail inter-instances CNASS/CHSM du 7 Décembre 2001 (cf. lettre CHSM n°3 déc. 2001)
- compte rendu du groupe de travail du CHSM du 7 Janvier 2002 (rapport sur l'évolution des risques professionnels, ergonomie et « rapport holding »)
- orientations pour les années 2002 et 2003
- présentation du budget alloué aux CHS-DI, aux CHSS et au CHSM en 2002
-
- Questions diverses
- .secrétaires animateurs
- . commission de suivi travail sur écran

Dans une courte déclaration liminaire, nous avons souhaité que les décisions prises ou annoncées lors des séances institutionnelles et dans le cadre des groupes de travail soient mises en œuvre comme en matière de travail sur écran.

Dont acte par la DPMA qui souhaite réactiver les tableaux de suivi des décisions prise en CHSM.

Par ailleurs, nous demandons de mesurer l'impact de ces décisions sur le terrain afin de voir si les comités se les ont réellement appropriées.

Force est de constater qu'il existe un réel décalage entre les orientations données aux CHS par le CHSM et la réalité dans les départements.

L'exemple du transfert de services DIRCOFI en Seine Saint Denis dans la précipitation et sans respect des procédures de consultation des médecins et IHS est édifiant à cet égard.

Nous avons mis l'accent sur le décalage existant entre le moment où nous discutons des différents rapports et le « millésime » de ceux-ci.

Exemple : le rapport sur l'évolution des risques date de 2000 et est discuté début 2002.

La DPMA va essayer de raccourcir les délais afin que les constats contenus dans les rapports ne soient pas trop décalés par rapport à la réalité du moment.

Mais nous devons être conscients de la lourdeur de la charge.

On pourrait peut-être demander des créations d'emplois au Ministère... !

Quant à la nécessité de bien restituer les débats, la DPMA a pris acte car nous étions sceptiques sur la restitution de la discussion inter-instances du 7 Décembre 2001.

Pour conclure, nous avons insisté sur le fait que le CHSM ne doit pas devenir un outil d'accompagnement des politiques ministérielles, en particulier la « réforme modernisation » unilatéralement décidée par M. Fabius lors du CTPM du 18 Octobre 2001 ou la RTT (cf. cpte rendu du CHSM du 9.11.2001 lettre CHSM n°2)

A noter que, dès le début du CHSM, nous avons été de nouveau confrontés à la question de la présence d'un « remplaçant » CGC qui siège en tant que personne qualifiée c'est à dire intuitu personae.

Nous avons rappelé notre opposition de principe (cf. lettre CHSM n°1) mais il est vrai que les trois fédérations CFTC, CGC et FSAFI brillent plus par leur absence d'interventions que par leur présence physique...

En réponse aux diverses interventions liminaires, la DPMA a indiqué que la « réforme modernisation » est une réalité au Ministère et comporte un volet conditions de travail ; la politique hygiène et sécurité en ressort renforcée.

Elle nous a refait le coup de la prise en compte **systématique de l'ergonomie dans les expérimentations** comme au centre d'encaissement de Créteil.

Sur ce point, nous avons rappelé que c'est l'intervention des personnels relayée par les Fédérations en CHSM qui a amené une intervention après coup de l'ergonome.

Pour la DPMA, « la lumière portée par la réforme modernisation met la politique hygiène et sécurité en première ligne »...

Nous partageons la réflexion de la FDSU qui parle plus d'une ombre que d'une lumière !

I. Compte rendu du groupe de travail inter-instances CNASS/CHSM du 7 Décembre 2001 (cf. lettre CHSM n°3 déc. 2001)

Dans le compte rendu oral effectué par M.CASANOVA, le côté historique de la rencontre a de nouveau été mis en évidence.

Le groupe de travail a donné lieu à un échange de qualité avec un débat très franc sur un sujet complexe.



Ont été ensuite repris les points principaux de la discussion du groupe de travail (cf. lettre CHSM) :

- maintien de la compétence des médecins de prévention pour la médecine de santé publique, actuellement placée auprès des CDASS
- importance du rôle des infirmiers/infirmières
- préciser et développer le rôle des médecins coordonateurs régionaux et des assistants régionaux à la médecine de prévention
- bien positionner les délégués des services sociaux par rapport aux médecins de prévention en indiquant que la situation était claire en la matière (délégué « incontournable » selon M. Casanova mais sans autorité hiérarchique sur le médecin)
- rappel de la position DPMA sur la non création de secrétariats médicaux par rapport à la politique ministérielle en matière d'emplois (pas de créations)

Nous avons relevé la « faiblesse » du compte rendu écrit du groupe de travail qui ne reprenait pas les positions des fédérations ou les caricaturait.

Ainsi de notre demande d'un secrétariat médical dédié en fonction des besoins et non pas, comme l'insinue le compte-rendu, l'implantation de ces secrétaires à temps plein pour tous les médecins.



En tout état de cause, il faudrait déjà, comme indiqué par notre délégation le 7.12, combler l'absence actuel de secrétariat pour **51 médecins (sur un total de 140 environ)** d'où la nécessité de trouver des solutions pour ceux-ci afin qu'ils puissent remplir leurs obligations issues du décret de 95.

Nous avons, par ailleurs rappelé que les assistants régionaux n'ont pas vocation à devenir secrétaires des médecins et que les infirmier(e)s pourraient utilement remplir ce rôle. Sur ce dossier, la position de l'administration n'est pas franchement arrêtée et on perçoit des tensions entre sous-direction des relations sociales (bureau 2B CHS) et sous-direction de l'action sociale (CDASS).

Cette dernière gère administrativement et procède au recrutement des médecins qui travaillent principalement pour les CHS d'où les difficultés de positionnement.

Un nouveau groupe de travail est convoqué pour le 22 Mars avec l'objectif de fournir des éléments de réflexion complémentaires (entre temps).

II-NOTE D'ORIENTATION 2002/2003

Initialement prévue pour 2003, cette note couvrira 2002 et 2003 suite à notre intervention afin de ne pas différer la mise en œuvre d'orientations issues de notre discussion en groupe de travail autour du rapport sur l'évolution des risques professionnels. (cf. en annexe nos commentaires sur ce rapport)

Ce document, adressé aux présidents des CHS, donne, comme les années précédentes, les axes principaux de la politique hygiène et sécurité au niveau ministériel reprenant les discussions autour des principaux rapports (évolution des risques, hygiène et sécurité, médecine de prévention et ergonomie).

Le projet de note, qui sera enrichi des remarques des Fédérations (cf. **l'essentiel de nos remarques en annexe de ce compte rendu**), se situe dans la continuité des années antérieures en avançant l'idée d'actions pluriannuelles avec la nécessité d'une évaluation des actions mises en œuvre par les CHS et l'élaboration d'un véritable programme de prévention qui pourrait être communiqué à la DPMA.

Sur ce dernier point, nous avons fait remarquer que l'exemple du programme figurant dans les annexes du rapport pourrait utilement être communiqué aux CHS.

L'approche pluridisciplinaire, demandée par les Fédérations, est, de nouveau, mise en avant ainsi que la question de la santé au travail.

L'accent est mis sur l'éclairage, la lutte contre le tabagisme et l'accueil des handicapés.

Pour ce qui est du risque routier, la CGT, rappelant sa position (contre le financement de cette dépense par le CHS), s'est appuyée sur une note DPMA indiquant, comme dans une précédente note, que d'autres actions de prévention seront menées et que le coût des stages au regard de leur intérêt pour les agents est à regarder de près...

A noter aussi le problème soulevé par les camarades de Paris-Nord concernant la mise en place de la RTT dans les grandes agglomérations

conduisant à une remise en cause des horaires antérieurs qui prenaient en compte les sujétions particulières liées aux transports.

De fait, ne va t-on pas augmenter les risques routiers car les personnels seront plus ou moins contraints d'utiliser leurs véhicules personnels ?

La DPMA n'avait pas vu les choses sous cet angle...

Il est aussi ressorti de la discussion la nécessité de rappeler les conduites à tenir en matière de travaux immobiliers.

De nombreuses notes sont annoncées en matière d'articulation CHS/CTP, travail sur écran, recensement de l'accès des bâtiments aux handicapés, le nouveau décret sur l'amiante, les fiches de risques à discuter en CHS.

A suivre donc...

Bref, une bonne discussion sur les axes majeurs de la note mais la proximité du groupe de travail du 7.1 rendait l'exercice difficile.

Restera, et ce n'est pas la moindre des difficultés, à faire vivre cette note sur le terrain.

Petit point sur le rapport holding : nous sommes demandeurs d'un tel document pour évaluer ce qu'il reste à faire afin de dépasser les constats faits tous les ans dans les divers rapports.



III-BUDGET 2002

L'augmentation est de 304.898,03 euros - soit 2 millions de francs – alors que l'augmentation était de 7 millions en 2000 et 2 millions en 2001.

Le montant de la dotation globale s'élève à 19.033.260 millions d'euros (124.850 millions de francs).

Soit 7.645.318 millions d'euros en fonctionnement (50,150 MF) et 11.387.942 millions d'euros en investissement (74,7 MF) soit respectivement 40% et 60% des crédits)

La Fédération ne peut cautionner, comme en 2001, une si faible augmentation (1,6%) au regard des besoins à satisfaire.

Nous avons dénoncé l'amputation des moyens du Ministère de plus de 11 millions d'euros.

La DPMA a indiqué que cette amputation ne se faisait pas au détriment des crédits CHSM.

D'autre part, nous pensons qu'il faut un véritable état des lieux et réfléchir à une répartition des crédits qui tiennent compte non seulement des effectifs mais aussi de ce qu'il reste à faire en termes de mises aux normes.

La clé de la répartition entre fonctionnement et investissement est basée sur les décisions des comités en 2001.

Concernant les comités "hors normes" (100% en fonctionnement), il s'agirait de facilités de gestion.

Pour notre part, et contrairement aux autres organisations, nous ne sommes pas favorables à la globalisation des crédits qui pourrait conduire à une baisse notable des crédits de fonctionnement et donc à une baisse des actions de formation.

Comme en 2001, nous souhaiterions que les départements concernés nous fassent remonter les raisons de tels choix

A noter toutefois que la mise en œuvre de la loi organique des lois de finances du 1^o Août 2001 pourrait fortement changer les choses car les aspects de globalité des dotations et de fongibilité sont pointés.

Sans omettre la logique de programme dont on voit mal comment elle peut se concilier avec la politique hygiène et sécurité au Ministère.

Nous ne pouvons que partager cette dernière réflexion de la DPMA...

Nous avons aussi demandé le **bilan de l'utilisation des fonds et des réalisations des projets CHS retenus en 2001** par le CHSM.

Un premier point a été fait «en live» en cours de séance, un bilan plus précis sera ultérieurement établi.

A noter que cette opération, que nous avons critiqué en 2001, n'est pas reconduite en 2002.

Nous demandons à connaître des opérations financées par l'enveloppe allouée à l'ergonomie.

La DPMA considère qu'il ne faut pas alourdir le dispositif et laisser le choix à l'ergonome au vu des demandes formulées par les directions.

Nous nous interrogeons aussi sur l'attribution des dotations minimales aux comités avec un effectif de moins de 434 agents qui conduit à une augmentation très substantielle de leurs crédits sans rapport direct avec les besoins en matière hygiène et sécurité.

La réunion du CHSM pris alors une tournure inédite suite à notre remarque concernant les importantes variations d'effectifs dans 8 départements entre 2000 et 2001 (de moins 250 agents dans la Marne à plus 380 en Seine St Denis !) pour lesquelles nous avons demandé des explica-



tions.

La DPMA fut fort embarrassée et, renseignements pris auprès des directions, il s'agit des effectifs des DIRCOFI (services de vérification inter régionales DGI) et de la délégation inter régionale qui ont été transférés au chef lieu de région pour leur totalité.

Or, comme pour les Douanes qui fonctionnent en structure régionale du point de vue administratif, ces agents sont en poste, pour une grande part, dans les départements de l'inter région et sont rattachés au CHS local.

De nouvelles simulations seront fournies aux membres du CHSM pour tenir compte de cet élément.

Nous avons du lourdement insisté pour obtenir satisfaction alors que les variations de crédits des CHS en question étaient conséquentes.

Autre problème : la baisse des crédits des CHS ayant choisi 100% en fonctionnement en 2001 par rapport à 2000 du fait d'un mode de répartition des crédits différent.

La DPMA a noté le problème et inclut ceci dans la nouvelle répartition.

V. Questions diverses

Secrétaires animateurs : comme nous l'avons souligné, l'implantation de secrétaires sur l'ensemble des départements se heurte au fait que les agents de centrale préfèrent certains endroits à d'autres...

Malgré la publicité des postes dans les départements afin de pourvoir les postes vacants en sollicitant les agents des services déconcentrés, certains départements attendent encore leur secrétaire animateur.

Commission de suivi temps de travail sur écran groupe de travail le 8 Mars pour fixer ses objectifs ; il serait temps de la mettre en place vu que la note DPMA sur le sujet date du 30.12.2000...

Copernic : le CHS compétent sera celui de la Centrale et non pas du Val de Marne où sont implantés les services en charge de ce projet... !

IHS des CHS spéciaux (Douanes, labo CCRF)

Des appels de candidatures sont lancés, en particulier aux Douanes, afin de recruter un IHS à plein temps pour les activités aéronavales et aériennes.

Ceci mettrait fin à la confusion entre activités administratives et activités IHS antérieurement dénoncé par la Fédération.

Bonne lecture à tous et tous nos vœux 2002 de la part de la délégation.

B.PICARD

F.PUYO-HIALLE

D.KILIAN

JL.WICHEGROD

PS : si vous voulez disposer de l'ensemble des remarques faites sur le rapport sur l'évolution des risques professionnels 2000 (les principales figurant ci-après en annexe), en faire la demande auprès de B.PICARD

FINANCES-CGT

ANNEXE

Rapport sur l'évolution des risques professionnels 2000

Remarques et réflexions formulées lors du groupe de travail du 7.1.2002 en suivant le plan du rapport sur l'évolution des risques qui comporte plus de 100 pages !

Remarques sur l'introduction

. Nous nous félicitons de la présentation du rapport qui est plus dynamique ainsi que le bilan fourni sur les neuf dernières années qui permet de mesurer ce qui a été fait

. Nous avons confirmation d'une intervention prioritaire sur les risques majeurs (sécurité incendie, électrique, augmentation des crédits par rapport aux personnes handicapées et amélioration des conditions de travail des agents)

. orientations nationales et traduction au niveau des CHS

. la clé de répartition bien appréciée (cf. notre position exprimée dans les CHSM récents sur la nécessité de conserver investissement/fonctionnement en particulier par rapport à la nécessité de financement des formations).

Au vu des dépenses de certains CHS, il convient de préciser, de nouveau, ce qui ressort des crédits CHS et ce qui n'en ressort pas surtout au regard des nouvelles sujétions (vérifications électriques par exemple)

Nous avons demandé la diffusion de l'annexe qui donne la liste des financements CHS et directions.

Dont acte par la DPMA qui l'annexera à la note d'orientation.

. Nous nous félicitons du fait que le rythme des réunions -ternaire- et la tenue de GT préparatoires passe dans les faits.

.Nous sommes par ailleurs intervenus sur :

. Concernant le programme de prévention et son élaboration par la majorité des comités: le plus souvent, il est élaboré uniquement à partir du budget

Nous avons mis en évidence la nécessité d'avoir un **véritable programme de prévention prenant appui sur le questionnaire, avec des axes de travail combinant orientations nationales et locales et communiqué formellement aux CTP** (article 48 du décret de 95 ; quasiment jamais fait)

Et insisté sur la formalisation concrète de ce programme qui doit devenir un document de travail élaboré à partir des besoins.



. sur la **formation des membres des CHS**, nous avons repris nos propos du dernier CHSM concernant la participation relative des administrations qui se déchargent de leurs responsabilités en la matière en indiquant que l'essentiel réside en la participation des ACMO !

Nous avons rappelé notre demande concernant le recensement par la DPMA de la participation des uns et des autres à partir du recensement opéré dans le cadre de la formation, et la nécessité de faire une note aux présidents de CHS sur le problème posé.

. Il faut prendre en compte les **nouvelles obligations en matière de vérifications** (annuelles) qui génèrent un coût important pour les CHS ; essayer de définir une position sur la remise aux normes : quid du financement (CHS, directions ?) et réfléchir sur les études liées aux applications informatiques en vue de la résolution des problèmes –là aussi question du financement.

. **Document temps de travail sur écran** : quid des suites données en matière de diffusion du document ou/et de la note DPMA du 30.12.2000 ?

Nous suggérons l'utilisation du 3 pages figurant sur le site CHSM du Ministère sous réserve de « reformatage »
Il y a un problème pour faire vivre le document sur le terrain et nous devons mutualiser les initiatives sur ce point et générer l'impulsion par le relais des IHS.

Nous devons réfléchir aux possibilités de sensibilisation des agents

. **Projets CHS non financés en 2001** : dont acte

Nous souhaitons savoir ce qu'il est advenu des projets financés en 2000 et, surtout, les projets non retenus.

La DPMA nous a donné des premiers éléments et un point d'étape sera fait.

Evolutions futures du questionnaire et du rapport

. **outil pour les sites (confection d'une fiche immobilière)** : quid du GT du 7.12 et s'interroger sur l'opportunité d'établir rapidement une fiche standard par site s'inspirant de celle d'Ille et Vilaine et compatible avec le logiciel Antilope qui sera opérationnel dans les directions d'ici peu et permettra d'alimenter les fiches de sites

. **Fiches de risques professionnels** : où en sommes nous de la redescende des éléments discutés lors du GT du 23 Mai 2001 ? Ceci est réalisé à la DRIRE a priori mais nous avons des inquiétudes ailleurs (limitation du nombre des personnels à risques par rapport au recensement du 23.5 ex : CSI de Nevers exclusion de certains personnels)

Nous avons de nouveau insisté sur la nécessité de l'établissement de ces fiches (art 45 du décret a priori) et leur discussion en CHS.